



ACCORD D'ACHAT D'ÉNERGIE

EXEMPLE
RFP

Illustration des questions

Bamako, Mali
28-30 juillet 2004
Kim Wissman



PRODUITS

- Capacité
- Énergie
- Ventes d'unités
- Ventes de systèmes



RESSOURCES

- Production
- Renouvelables
- Gestion de la demande
- Production distribuée
- Composition du portefeuille
- Et d'autres...



RESSOURCES

- Démonstration de la capacité à fournir le produit
- Preuve de la livrabilité



CODE DE CONDUITE

- Évaluation et obligation de rendre compte de toutes les offres qui doivent être égales, notamment celles des filiales
- TOUTE indication de mauvaise conduite avant ou pendant la sollicitation par une société ou une filiale qui donne lieu à un avantage indu entraîne la disqualification des filiales



DURÉE DES CONTRATS

Le RFP devrait demander une gamme de conditions de contrat

- ❑ Composition de portefeuille diversifiée et saine
- ❑ Protection du consommateur

La société doit soumettre ses préférences en matière de conditions pour approbation – information du public sur le processus

Encourager la protection du consommateur contre les risques

- ❑ Système de stimulants pour les entités qui fournissent la charge
- ❑ Meilleure gestion des risques de prix et de volatilité



STRUCTURE DE L'OFFRE TARIFAIRE

Toutes les offres doivent comprendre :

1. LE PRIX DE LA CAPACITÉ
 - indiqué en \$/kW année pour chaque année ou
 - la première année et l'indice de l'inflation
 - le prix de la capacité lié à la garantie de la disponibilité

STRUCTURE DE L'OFFRE TARIFAIRE



2. GARANTIE DE DISPONIBILITÉ
 - Protection contre la mauvaise performance
 - Prix de la capacité payé intégralement, uniquement si la facilité est disponible pour ___ % du temps sur ___ période
 - Paiement réduit (de façon proportionnelle ?) pour non-exécution
 - Responsabilité pour l'énergie de substitution

STRUCTURE DE L'OFFRE TARIFAIRE



- Aucun paiement n'est effectué, si la performance est inférieure à une disponibilité de ___ %
- Il existe une prime proportionnelle, lorsque la performance est supérieure à ___ %
- La production garantie en mégawatts est indiquée

STRUCTURE DE L'OFFRE TARIFAIRE



3. PRIX DE L'ÉNERGIE
 - Prix fixé pour chaque année (\$/mWh) ou
 - Prix garanti de la chaleur/combustible lié à l'indice des prix du carburant
 - Offres d'achat fermes de gaz acceptables ?
 - Pour la structure du portefeuille ou les ventes de systèmes, prix fixé unique ou prix de la chaleur pour toutes les ventes

STRUCTURE DE L'OFFRE TARIFAIRE



4. COÛTS FIXES DE L'EXPLOITATION & DE L'ENTRETIEN
 - Coût fixe de \$/kW/année pour chaque année pendant la durée du contrat ou
 - Prix de l'année initiale avec l'indice de l'inflation
 - Lié à la garantie de la disponibilité

STRUCTURE DE L'OFFRE TARIFAIRE



5. COÛTS VARIABLES DE L'EXPLOITATION & DE L'ENTRETIEN
 - Prix fixe en termes de \$/mWh pour chaque année ou
 - Prix de l'année initiale avec l'indice de l'inflation
 - Prix initial lié à un indice



MODÈLE D'AAE

- Une RFP doit comprendre un modèle d'AAE comme étalon
- Présenter de façon détaillée toutes les conditions requises/préférées, tarifaires et non tarifaires
- Efficacité du processus d'évaluation
- Permet davantage de comparaisons égales



MODÈLE D'AAE

Caractéristiques spécifiques à prendre en compte dans un modèle d'AAE :

1. POSSIBILITÉ D'ENVOYER

Unités de production fondées sur le prix de l'énergie plus l'E&E variable plus les pertes de transport

- Niveau de charge minimum
- Vitesse de montée
- Temps de fonctionnement minimum
- Temps de démarrage



MODÈLE D'AAE

2. AUCUNE CLAUSE D'EXCLUSION
 - Le processus de RFP est un examen prudent
 - Aucun risque de rejet

3. FORCE MAJEURE – utilisation de la norme de l'industrie pour les événements indépendants de la volonté des participants



MODÈLE D'AAE

4. CAUTION

- Dépôt de garantie pour la période de construction
 - Lettre de crédit (\$/MW)
 - Applicable à compter de la date de la signature jusqu'à la date de mise en service
- Dépôt de garantie pour la période d'exploitation
 - Lettre de crédit (\$/MW)
 - Durée totale du contrat
 - Hypothèque sur l'actif en cas de défaillance



MODÈLE D'AAE

5. JALONS DE LA CONSTRUCTION
 - Permis/certification
 - Bouclage financier
 - Livraison des équipements
 - Début de la construction
 - Etc.



MODÈLE D'AAE

6. DOMMAGES-INTÉRÊTS

- Le soumissionnaire est responsable du coût de l'énergie de substitution
 - Résiliation précoce du contrat
 - Insuffisance de résultat
 - Incapacité à respecter la date de mise en service
 - Autres mesures de non-exécution
- Dépôt de garantie pour la période de construction et d'exploitation – source de paiement et fixation des limites pour les coûts de remplacement



MODÈLE D'AAE

7. SOLVABILITÉ

Indiquer que l'offre ne peut être soumise que si certaines des conditions suivantes sont remplies :

- La notation des obligations assure une cote élevée de solvabilité
- L'actif est financé
- L'actif dispose d'un garant de la cote élevée de solvabilité
- Le dépôt de garantie pour la construction et/ou l'exploitation est porté à \$/mW



ÉVALUATION DE L'OFFRE

DEUX ÉTAPES

- ❖ Évaluation des coûts de production
- ❖ Coûts de modernisation éventuels du système de transport



ÉVALUATION DE L'OFFRE

Évaluation du coût de production

- Gamme des facteurs de capacité uniformes retenus
- Chaque offre fera l'objet d'un prix pour chaque facteur de capacité
- Indiquer toutes les autres hypothèses
coûts du combustible
inflation
etc.



ÉVALUATION DE L'OFFRE

- Les coûts représentent le coût de l'annuité par mW/h

Coût annuel pour chaque composante

Capacité

Énergie

E&E variable

E&E fixe

Projetée sur la durée de l'offre

À chaque facteur de capacité uniforme



ÉVALUATION DE L'OFFRE

- Déterminer la valeur actuelle des coûts projetés à l'aide du coût pondéré après impôts de la société pour le capital comme taux d'actualisation
- Ne pas oublier la méthode de l'annuité
- Pour les offres dont les tailles sont inégales, diviser les annuités par le nombre de mWh offerts
- Classer les annuités et choisir l'offre dont le coût est suffisamment faible pour atteindre le nombre de mégawatts demandés



ÉVALUATION DE L'OFFRE

Évaluation du coût de modernisation du système de transport

- Utiliser le modèle de transport actuel pour calculer les coûts de modernisation liés au coût de production des "soumissionnaires gagnants"
- Assurer la fiabilité du système
- Le calcul du coût doit se faire de manière comparable



ÉVALUATION DE L'OFFRE

- Coûts proposés par les soumissionnaires gagnants maintenant réévalués en tenant compte de la modernisation du système de transport
- Si c'est encore l'offre dont "le coût est le plus faible", alors c'est le portefeuille gagnant. Si ce n'est pas le cas, un nouveau portefeuille d'offres de production est créé (deuxième meilleure offre)
- Les augmentations du coût de transport sont censées être inférieures pour les coûts de production plus élevés



ÉVALUATION DE L'OFFRE

- Reprendre le modèle de transport avec la deuxième meilleure offre
- Comparer le coût proposé par les "soumissionnaires gagnants" à celui du "deuxième soumissionnaire"
- Le portefeuille dont la valeur est la plus faible gagne



AUTRES QUESTIONS

- Clarté concernant la valeur des facteurs non tarifaires
- Confidentialité
- Règlement des litiges
- Frais d'offres